

Le Maire expose :

Vu les travaux de réhabilitation de la Haute-Ville

Vu le coût annuel des infrastructures édifiés sur la Marine en 2012

Il convient de modifier la tarification d'occupation du domaine public communal sur la Haute-Ville et la tarification d'occupation du domaine public communal des structures fermées côté quai sur la Marine fixés par la délibération du 07 Février 2019 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'aligner la tarification d'occupation du domaine public communal de la Haute-Ville sur la tarification d'occupation du domaine public communal de la Marine ;
- D'augmenter de 12% (2% d'augmentation annuelle + 10% pour amortir le coût annuel des infrastructures) sur les trois prochaines années la tarification d'occupation du domaine public communal : structure fermée côté quai sur la Marine

Emplacements exceptionnels				
Emplacements et nature des droits	UNITE	JOUR	MOIS	AN
Camelots et démonstrateurs	Place	83.30 €	—	—
Grands cirques	Place	502.70 €	—	—
Cirques de famille	Place	100.25 €	—	—
Ventes, démonstrations publicitaires, exposition de véhicules sur la voie publique				
Véhicule de 2500 kg	Véhicule	13.40 €	—	—
Véhicule de plus de 2500 kg	Véhicule	23.10€	—	—
Vente et démonstration d'appareils électroménagers	m²	4,80 €	—	—
Stationnement TAXIS		—	—	83.50
Occupation du domaine public				
Echafaudages sur pieds	m²	0,70 €	—	—
Droits fixes, palissades de chantiers, gros travaux	Unité	16,30 €	—	—
Gravats	m²	1,37 €	—	—

Bennes, containers	Unité	26,90 €	—	—
Lunettes panoramiques	Unité	—	—	60.00 €
Panneaux publicitaires	m ²	—	—	97.80 €

Occupation du domaine public : terrasses de cafés, restaurant et autres commerces (souvenirs, artisanat...) sur la HAUTE VILLE

Emplacements et nature des droits	UNITE	JOUR	MOIS	AN
Occupation sur mur et volets	Forfait	—	—	86.90 €
Occupation au sol, d'une surface de + 0 à 6 m ²	Forfait	—	—	179.20 €
Occupation au sol, au-delà de 6 m ²	m ²	—	—	19.70 €
Structure ouverte, estrade, claustra...	m ²	—	—	40.80 €
Structure fermée	m ²	—	—	80.70 €

Occupation du domaine public : terrasses de cafés, restaurant et autres commerces (souvenirs, artisanat...) sur la MARINE

Côté immeuble :

Emplacements et nature des droits	UNITE	JOUR	MOIS	AN
Occupation sur mur et volets	Forfait	—	—	86.90 €
Occupation au sol, d'une surface de + 0 à 6 m ²	Forfait	—	—	179.20 €
Occupation au sol, au-delà de 6 m ²	m ²	—	—	19.70 €
Structure ouverte, estrade, claustra...	m ²	—	—	40.80 €
Structure fermée	m ²	—	—	80.70 €

Côté quai :

Structure fermée communale	m ²	—	—	170.90 €
Carrousel	50 m ²	—	—	3000.00 €

Occupation quai BANDA DEL FERRO :

Occupation aire de livraison le soir à partir de 19h00.	m ²	—	—	36.20 €
---	----------------	---	---	---------

Domaine privé de la TONNARA :

Habitations	m ²	—	—	5,90 €
Commerces	m ²	—	—	11.32 €

Dépassement de l'espace Domaine Public autorisé :

Terrasses de cafés, restaurants et autres commerces en Haute-Ville	Unité	Tarif par jour
Occupation au sol, au-delà de 6 m ²	m ²	20.00 €
Structure ouverte, estrade, claustra.....	m ²	40.00 €
Terrasses de cafés, restaurants et autres commerces sur la Marine : Côté immeuble et côté quai		
Occupation au sol, au-delà de 6 m ²	m ²	25.00 €
Structure ouverte, estrade, claustra.....	m ²	50.00 €

Occupation sans autorisation :

Terrasses de cafés, restaurants et autres commerces en Haute-Ville	Unité	Tarif par jour
Occupation sur mur et volets	-	20.00 €
Occupation au sol	m ²	40.00 €
Structure ouverte, estrade, claustra.....	m ²	80.00 €
Structure fermée	m ²	160.00 €
Terrasses de cafés, restaurants et autres commerces sur la Marine : Côté immeuble et côté quai		
Occupation sur mur et volets	-	25.00 €

Occupation au sol	m ²	50.00 €
Structure ouverte, estrade, claustra.....	m ²	100.00 €
Structure fermée côté immeuble	m ²	200 .00 €
Structure fermée côté quai	m ²	385.00 €

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de M. le Maire,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

➤ **Décide :**

- D'approuver la nouvelle tarification concernant le domaine public,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes permettant la réalisation de cette opération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et affichage aux lieux habituels de la Mairie de BONIFACIO

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,

